

RESOLUTION DU CSEE SCE de l'UES Orange

Réunion extraordinaire du 16 novembre 2020

Point de l'ordre du jour : Information relative à la restauration

Un tract de plusieurs syndicats a été diffusé pour lancer une pétition « exigeant le retour de la subvention de la restauration à SCE et OFS ».

Notre CSEE tient à rétablir la vérité des faits, qui n'est pas dans ce tract.

L'accord du 31 mai 2019 signé entre la Direction et 4 syndicats confisque aux comités leur prérogative de gestion de l'activité sociale de restauration.

Cet accord a été entièrement rédigé pour faire échec à ce que notre ancien CE avait réussi à construire, à force de contentieux gagnés depuis 2009 : le droit à la subvention journalière et la liberté de choix.

Cet accord a été conçu comme un chantage pour nous faire renoncer à la gestion de la restauration et imposer des règles de délégation sur lesquelles notre CSEE n'a jamais été consulté et qui sont inacceptables.

Ce stratagème est contesté devant la cour d'appel de Paris.

Lorsque notre CSE a tenu sa première réunion, nous avons été sommés d'adhérer de force à la gestion mutualisée sous peine de voir nos salariés exclus des restaurants Orange du jour au lendemain.

Nous avons entamé des discussions pour tenter de trouver sereinement des solutions : ce dialogue a été ignoré et début mars, nous avons été sortis des restaurants Orange.

Cette décision radicale et bornée nous a été imposée alors que le premier confinement débutait.

Afin de garantir à chaque salarié un droit à subvention chaque jour, notre CSEE a aussitôt pris ses responsabilités, et a décidé que tous les salariés de SCE se verraient attribuer un ticket-restaurant pour chaque jour de télétravail.

Les salariés des autres établissements sont restés quant à eux sans aucune aide jusqu'à ce qu'on leur annonce début juin qu'ils recevraient enfin un ticket-restaurant dématérialisé, ou, pour ceux qui n'ont pas la carte, une indemnité de repas de 5,55 euros, par jour télétravaillé sur la période du confinement.

A partir du 11 mai, les salariés des autres établissements n'ont plus rien reçu alors que le télétravail s'est poursuivi, à temps complet, puis, depuis la rentrée, 2 jours par semaine.

Avec le second confinement, Orange a refermé brutalement ses restaurants, et il a été annoncé un retour des règles du premier confinement, qui serait, cette fois, appliquée sans retard...

Les salariés de SCE quant à eux auront eu toute l'année un repas subventionné pour chaque jour travaillé, et ce, parce que leur comité gère son budget et se mobilise en temps réel pour les accompagner au mieux de leur situation.

Le scandale en revanche, réside dans la manière dont la direction d'Orange avec le soutien de quelques syndicats les exclut de ses restaurants.

Car avec le retour sur site début septembre, nos salariés ont en effet découvert les conséquences de la décision prise contre eux par le Comité National de Restauration.

Et la direction d'Orange leur a signifié dans son vademecum de rentrée que s'ils souhaitent déjeuner dans un restaurant géré par leur entreprise :

- leurs tickets restaurants sont refusés
- et il doit leur en coûter, en plus de leurs denrées alimentaires :
 - un coût fixe, qu'Orange appelle PPC, de 7,04 euros
 - une admission variant d'un restaurant à l'autre, allant de 6 euros à 30 euros par repas, en fonction du restaurant correspondant à leur site habituel

Soit un coût total réclamé de 20 à 37 euros par repas, sans avoir encore rien mis sur leur plateau !

Le pot aux roses est ainsi découvert : et ce que vos élus dénoncent depuis si longtemps est un scandale qui s'étale enfin au grand jour.

Car ce qui conduit votre Comité (CE puis CSE) à vouloir gérer l'activité de restauration et son budget, c'est qu'il existe dans la gestion d'Orange un stratagème incroyable pour faire basculer des coûts de structure colossaux sur le coût de chaque repas.

Et là où la restauration collective est censée permettre d'accéder à des repas à des tarifs plus compétitifs que dans la restauration extérieure classique, on constate qu'Orange exige de vous le règlement d'un coût exorbitant et injustifié, et vous indique que si vous n'êtes pas prêt à le payer, vous resterez dehors.

Et cela a été le sort des salariés de SCE en septembre et octobre : **a-t-on jamais vu un employeur qui refuse à ses salariés l'accès au restaurant d'entreprise sauf à leur faire les poches en leur facturant 20 à 37 euros pour le seul droit d'y rentrer ?!**

La situation est celle-ci, et il n'y a pas d'autre réalité. Elle est ubuesque mais elle est mise en place par la direction d'Orange avec la complicité des syndicats qui ont signé l'accord du 31 mai 2019 et participent désormais à la gestion de la restauration via la Commission Nationale que l'accord leur a réservée.

Ils savent tout cela mais dans leur tract, ils se gardent bien de l'évoquer et encore moins d'essayer de l'expliquer... Car comment avouer cela ?

Alors tout cela suffit. Trop c'est trop et notre CSEE, via sa majorité, le clame dans cette résolution, c'est assez.

Assez de poliment voter des résolutions pour expliquer avec pédagogie quels sont nos droits, ceux du comité et ceux des salariés, et où se situent, au-delà du droit, les bases d'une gestion saine et juste.

Le contentieux se poursuit devant le juge civil, en appel, mais il va falloir aussi contester cette facturation obscure du « PPC », qui n'est justifié par aucune facturation claire, la direction d'Orange

ne voulant rien justifier au plan comptable, tandis que les salariés des autres entreprises payent 1,20 euros au lieu des 7,04 euros qu'on nous réclame.

Dans le secteur de la restauration collective, le PPC en général ne dépasse pas 1 euro !

Le cabinet Technologia a remis au CSEE d'OFS un rapport accablant, mettant en évidence très clairement les rouages de cette escroquerie. Et notre CSEE à son tour entend le dénoncer.

Le CSEE entend agir en justice, y compris sur le terrain pénal.

Dès lors le CSEE mandate son secrétaire pour le représenter dans tous les actes de procédure nécessaires à la contestation de ce PPC et des facturations qui sont opposées aux salariés de SCE pour leur interdire l'accès aux restaurants d'Orange sauf à payer des sommes aussi considérables qu'injustifiées.

Le CSEE exhorte la Direction et les syndicats signataires de l'accord du 31 mai 2019 à revenir à la raison et au dialogue et à cesser leur cynisme au moment où notre entreprise doit faire face à la crise sanitaire.

Ce qu'ils ont mis en place :

- Viole les droits des CSEE à faire valoir leur liberté de gérer l'activité sociale de restauration
- Met des salariés à la porte des restaurants d'Orange, et crée des exclus dans notre maison,
- Poursuit une gestion totalement déraisonnable, financièrement irresponsable et reposant sur des mécanismes qui n'ont pas de justification,
- Conduisant à facturer des repas pour des montants exorbitants.

Il n'est plus possible de se voiler la face et de prétendre encore qu'il faut un retour aux subventions : subventionner quoi ? Des repas revenant en réalité à 30 euros en moyenne ? Une gestion malade, illégale et en totale dérive financière ?

Notre CSEE le redit fermement : nous ne serons pas complices.

Et les salariés de SCE ne seront pas les victimes de cette mauvaise farce.

Notre CSEE va donc diffuser cette résolution auprès des salariés et lancer à son tour une pétition pour réclamer qu'un avenant à l'accord du 31 mai 2019 soit signé permettant aux salariés de SCE de revenir dans les restaurants Orange à des conditions raisonnables et équitables, comme cela a pu être possible avant.

La présente délibération est mise aux voix et sera consignée dans le compte-rendu de la réunion.

Nombre de voix :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :